



Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports
Direction des finances

2024 DILT 18 : Budget annexe des transports automobiles municipaux – décision modificative n°1 pour l'exercice 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décision modificative n°1 des transports automobiles municipaux (TAM) de la DILT pour l'exercice 2024, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Par délibération du Conseil de Paris du 13 au 16 décembre 2023, le budget primitif des TAM pour l'exercice 2024 a été arrêté en dépenses et en recettes aux montants de 39,0 M€ pour la section d'exploitation et de 11,9 M€ pour la section d'investissement.

Par délibération du Conseil de Paris du 8 au 12 juillet 2024, le Conseil de Paris a adopté le budget supplémentaire des TAM pour l'exercice 2024, permettant d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser (RAR) des sections d'exploitation et d'investissement, et d'opérer les inscriptions ou ajustements rendus nécessaires par les derniers éléments connus. Ce budget supplémentaire a été arrêté à :

- 4,9 M€ en équilibre pour la section d'exploitation, portant les crédits votés à 43,9 M€ ;

- 8,4 M€ en équilibre pour la section d'investissement en ce qui concerne les crédits de paiement, portant les crédits votés à 20,3 M€.

La présente décision modificative n°1 a essentiellement pour objet de réaliser des ajustements de crédits de paiement entre chapitres budgétaires, sans modification du montant de la section d'exploitation et avec une augmentation très contenue en recettes et en dépenses pour la section d'investissement (+49 888,75 €).

Le besoin se décompose de la façon suivante :

I - SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation est maintenue à l'identique en total de dépenses et de recettes (43,9 M€) par rapport au budget supplémentaire 2024.

1) DEPENSES D'EXPLOITATION

Les inscriptions opèrent les mouvements suivants entre les chapitres votés lors du budget supplémentaire 2024 :

- - 0,2 M€ sur le chapitre 012 (charges de personnel) ;
- +0,2 M€ sur le chapitre 68 (provisions pour créances douteuses notamment) ;
- +49 888,75 € sur le chapitre 042 (transferts entre sections - dotations aux amortissements).

2) RECETTES D'EXPLOITATION

Aucun mouvement n'est réalisé en recettes d'exploitation.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à 20,3 M€, en augmentation de 49 888,75 € par rapport aux crédits ouverts lors du budget supplémentaire 2024.

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont globalement augmentées de 49 888,75 €, avec un rééquilibrage entre chapitres comme suit :

- +2,32 M€ sur le chapitre 21 notamment pour le règlement des véhicules livrés ;
- -1,34 M€ sur le chapitre 020 (dépenses imprévues) ;
- -0,84 M€ sur le chapitre 23 (acquisitions en cours), tenant notamment compte des mises à jour des programmations de travaux ;

- -0,09 M€ sur le chapitre 20 (notamment études liées aux travaux).

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Une inscription de +49 888,75 € est proposée sur le chapitre 040 (transferts entre sections - dotations aux amortissements) en cohérence avec l'inscription en chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris